

# Condition Générale

## **I. LES PARTICIPANTS**

L'effectif détaillé des participants devra être adressée au Centre Les Chalets Saint Hugues 2 semaine avant le départ.

## **II. MODALITES DE PAIEMENT**

Le règlement à la SARL Les Chalets Saint Hugues le montant global du contrat selon les conditions suivantes :

- Un premier acompte d'un montant **de 30%** à verser pour la réservation,
- Une facture définitive sera établie à l'issue des séjours, elle prendra en compte les prestations effectivement réalisées et les frais de modifications ou d'annulations éventuelles.

En cas d'absence de règlement selon les modalités indiquées ci-dessus, la SARL Les Chalets Saint Hugues sera en droit d'annuler immédiatement la réservation faisant l'objet du présent contrat, sans aucun préjudice.

## **III. FRAIS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION**

### Conditions en cas de baisse d'effectif :

En cas de baisse d'effectif, aucune retenue ne sera effectuée dans la limite de 10% de l'effectif initial. Au-delà nous demanderons une indemnisation par place manquante de :

- . 50% du prix de journée par place annulée plus de 30 jours avant le départ.
- . 80% du prix de journée par place annulée dans les 30 jours qui précèdent le début du séjour.

### Conditions en cas d'annulation :

Une annulation du séjour du fait du participant entraînera la perception des frais suivant :

- . plus de 30 jours avant le départ, frais de dédit correspondant à 50% du total du devis.
- . dans les 30 jours qui précèdent le début du séjour, frais de dédit correspondant à 80% du prix total du devis.

Tout séjour écourté, ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant, pendant le séjour ne fera l'objet d'aucun remboursement.

## **IV. RESPONSABILITE**

L'établissement est responsable sur la base d'une obligation de moyen, de la bonne exécution de l'hébergement, de la restauration, des activités mais sera exonérée de sa responsabilités dans les cas où l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable au client.

L'établissement ne garantit pas le client contre les pertes, les dégradations et les vols de biens personnels. Les vestiaires des hébergements, du restaurant, des salles de jeux, cours et les salles de réunion ne sont pas surveillés.

Le client reste seul responsable des accidents résultant d'un état de santé non communiqué à l'établissement.

L'établissement ne pourra toutefois en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait des allergies alimentaires ou autres non signalées.

Dans le cas d'un séjour avec des activités assurées par un prestataire extérieur, l'établissement n'est pas responsable:

- . Du déroulement des activités
- . De l'annulation de l'activité par le prestataire (pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques...)
- . Des accidents éventuels durant l'activité.

## **V. PERTES, VOLS, DEFRADATIONS**

En cas de dégâts occasionnés par les groupes séjournant dans l'établissement, ceux-ci seront consignés dans une liste établie par la Direction de l'Etablissement et approuvés par le responsable du groupe, qui devra remplacer et ou réparer les dégâts.

En cas d'importants dégâts constatés, un devis sera établi et adressé au responsable du groupe pour paiement.

Notre responsabilité ne peut être engagée en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels tant dans les bâtiments que dans les parkings et locaux communs.

## **VI. RECLAMATION**

Toute réclamation après votre séjour devra faire l'objet d'un courrier adressé par lettre recommandée avec avis de réception, à notre adresse, dans un délai de quinze jours après la fin de votre séjour.